

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 26 JUIN 2018**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

N° 2018-52

Compte rendu affiché le **04 JUL. 2018**

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 20 juin 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET  
  
DESAFFECTATION ET  
DECLASSEMENT DU  
DOMAINE PUBLIC DE  
DEUX GARAGES SIMPLES  
- LES MOULINS DU  
RHONE - 92-94 GRANDE  
RUE DE SAINT CLAIR -  
CESSION

Etai<sup>ent</sup> présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, M. DIALLO (par proc. à M. JOINT), Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PETIT jusqu'à l'élection du secrétaire incluse), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND), Mme NICAISE (par proc. à Mme CARRET), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. THEVENOT), Mme ROQUES (par proc. à Mme ROUCHON), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, M. BLACHERE (par proc. à M. JOUBERT jusqu'au vote des PV inclus), M. Xavier VITARD - de LESTANG

Etait absent : /

**PREFECTURE**  
**Accusé de réception**  
**Reçu le .....**  
**Identifiant de l'Acte :**  
**069 216900340.....**

**Rapport de : R. THEVENOT**

A l'occasion de la construction en 1988 par l'OPAC du Rhône devenu Lyon Métropole Habitat de la résidence Les Moulins du Rhône au 92-94 grande rue de Saint Clair, la commune a acquis les locaux et annexes affectés à la petite enfance - la crèche Bilboquet - et au Foyer Soleil - ces derniers occupés aujourd'hui par le centre social et culturel des Berges du Rhône. Quatre garages simples fermés situés dans le parking souterrain aménagé sous la place et accessibles depuis le chemin de Wette-Faÿs ont complété cette acquisition. Tous ces biens constituent des lots de copropriété. Le syndic est assuré par le bailleur social.

Deux de ces box ne sont plus utilisés, et n'auront pas d'utilité pour les années à venir. Ils pourraient donc être cédés. Ils constituent les lots n° 74 (identifié sur place sous le n° 56) et n° 149 (identifié sur place sous le n° 60). L'acquéreur de l'ex-bâtiment communal du 70 grande rue de Saint Clair, Carré d'Or Immobilier, par sa société Caluire St Clair 70, s'est montré intéressé.

S'agissant de biens du domaine public communal, il convient de procéder à leur désaffectation et à leur déclassement pour prévoir la cession.

Désaffectation :

Les garages sont aujourd'hui vides et fermés à clé. Toute utilisation liée au service public a cessé.

Déclassement du domaine public :

Ces deux biens sont devenus de fait inaccessibles au public. Ils sortent du domaine public et peuvent donc être déclassés. N'étant plus intégré au domaine public, ils peuvent ainsi être aliénés.

Les conditions pour approuver le principe d'une cession sont remplies.

Le prix convenu entre les deux parties est de 36 000 € (18 000 € unité) hors frais. Ce prix est supérieur au montant estimé par France Domaine, dans son avis du 28 février 2018, valorisant les biens à 30 000 € (15 000 € unité).

La Ville céderait donc en l'état pour 36 000 € ces biens immobiliers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 42 voix pour et 1 abstention,

**- CONSTATE**

la non affectation à un service public des deux garages simples fermés situés 92-94 grande rue de Saint Clair,

**- CONSTATE**

leur désaffectation,

**- APPROUVE**

le déclassement du domaine public de ces biens, destinés à être cédés.

**- APPROUVE**

le principe de la cession des deux garages simples dont la Ville est propriétaire – lots n° 74 (identifié sur place sous le n° 56) et n° 149 (identifié sur place sous le n° 60) – au 92-94 grande rue de Saint Clair, cadastrés section AX n° 0155, pour un montant de 36 000 € (18 000 € l'unité) hors taxes ou hors droits, à la société en nom collectif CALUIRE ST CLAIR 70,

**- AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette vente qui sera passée pour le compte des deux parties par Actalion notaires, à LYON 3ème,

**- DIT**

que la recette sera inscrite au budget de la Ville selon le plan de compte fonction 01, nature 024.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 04 JUL. 2018  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET

